



Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine.

43, rue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01.46.47.20.80 – Fax : 01.71.18.34.10
Email : uspo@uspo.fr - Web : www.uspo.fr

Paris, le 2 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE USPO

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a lancé le 1^{er} octobre 2013 la première base de données publique des médicaments, www.medicaments.gouv.fr en présence des représentants des professionnels de santé dont l'USPO.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de ce qui était prévu suite à l'affaire Mediator. La base de données permet au grand public d'accéder à une information sur les médicaments, transparente, validée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et par la Haute autorité de santé, contrairement à celle de sites grand public qui existent aujourd'hui.

Le site public concerne l'ensemble des médicaments : remboursables, non remboursables et génériques. Il permet également aux patients et aux professionnels de santé de déclarer un effet indésirable, la pharmacovigilance étant une obligation pour les pharmaciens.

Le rôle des pharmaciens d'officine comprend l'information des patients lors de la délivrance de leur traitement. Marisol Touraine a d'ailleurs souligné que cette base de données publique « *ne pouvait se substituer au conseil médical ou au conseil pharmaceutique* ».

L'USPO espère que cette base de données publique facilitera le dialogue avec les patients sur le bon usage du médicament et l'observance de leur traitement.

Gilles Bonnefond
Président